

Société Française de Philosophie

Rapport financier 2013 (présenté le 22 mars 2014)

Société française de philosophie : rapport financier du 22 mars 2014

Activités de la Société en dehors de la *Revue de métaphysique et de morale* (en euros) :

RECETTES

Cotisations: 4 310

2012 : 4870

Recettes Vrin : 5 846,13

(4 188,56 pour les abonnements, 1 657,57 hors abonnement sur 2 ans)

2012 : 4235,84

Recettes d'opérations financières : 17 745,55

TOTAL RECETTES 27 901,68

DEPENSES

Réceptions : 796,43

Impôt sur les sociétés : 78

Location de salle : 185

Frais d'expédition : 280,32

Frais de bureau : 405,38

Frais bancaires : 61,18

Frais de colloque : 2 287,90

Autres frais de mission (rencontre d' Athènes et atelier « Monde ») : 998,48

Cotisation FISP : 300.

Frais du Bulletin (port, routage et frais divers) : 7 333,80
(incl. les frais de fabrication : 6 223,03).

2012 : 1448,12

TOTAL DEPENSES 12 726, 49

SOLDE + 15 175,19

AVOIRS (fin 2013)

- Compte courant CCP (La Banque Postale- 1490549T020) : 59 377,30 (au 19.12.2014)
- Compte courant LCL 9706V 3 435,48 (le 8 janvier 2014)
- LCL valeurs mobilières (Sicav) 29 366,32
- Compte sur livret LCL 6352,41
- Réserve liquide 336,15

Fin 2012 : 55197,09

29431,41

6183,39

Total avoirs : 98 867,66

91122,58

Activités de la *Revue de Métaphysique et de morale* (en euros):

RECETTES

Subvention CNRS 1186
Subvention CNL 5000
PUF forfait RMM 7 560 euros

total recettes 13 746

DEPENSES

Emploi : 14 864,61

- Rémunérations brutes : 10594,84
(salaires nets : 8300 ; soit : 700 x9 (A. de Sèze) ; 600 (oct., CDD) ; 700 x2 (CDI de T. Rabiller)).
- Cotisations Urssaf patronales : 3 210,22
- Cotisations retraite : 603,89
- Cotisations Assedic : 455,66

Cotisation MAIF (contrat d'assurance Raqvam) : 104,97

Honoraires du Commissaire aux comptes 1 064,44

1064,44

Total dépenses 16 034,02

SOLDE RMM -1 169,41

AVOIRS RMM

SG compte d'administration (30003 03762 00050 126500 58) : 422,97

SG Livret A : 36 234 (hors intérêts 2013)

Compte courant LCL (n° 00480308X54) : 1 883,04

TOTAL AVOIRS RMM : 38 540

Détail des éléments de rémunération bruts (non exonérés de charges sociales)	
Nature	Montant
Rémunération brute	10594,84
TOTAL	10594,84

Détails des cotisations dues à l'Urssaf		
Nature	Part patronale	Part salariale
Sécurité sociale	3210,22	1637,95
Assurance chômage	225,04	125,58
Assurance chômage	230,52	128,64
ARRCO	603,89	402,67
TOTAL	4269,67	2294,84

TOTAL SALAIRE NET VERSE	8 300,00
--------------------------------	-----------------

Détail des dépenses salariales

Observations

Depuis février 2014, les fonctions de trésorier de la Société Française de Philosophie (assurées depuis 2009 par E. Picavet) sont confiées à M. Gérard Jorland (antérieurement trésorier adjoint au sein du Bureau). Les documents comptables définitifs sont en cours d'établissement par le cabinet Exponens, (15 place de la Nation, Paris 12^e), aux bons soins de Mr. Antoine Hazelart.

La société publie le *Bulletin* et en recueille les droits d'auteur (1657,57 euros au total pour 2012 et 2013). Les frais les plus importants de la Société concernent les honoraires du commissaire aux comptes, les frais de fabrication et d'expédition du Bulletin ainsi que les réceptions au café « Balzar ». Les frais du colloque Kierkegaard (2013) seront en partie supportés en 2014. Seuls les frais d'hébergement et de restauration ont été réglés en 2013.

Le montant des cotisations est à comparer aux 9600 euros perçus lors du « pic » de 2008. Il est en léger recul par rapport à 2012 (4870 euros) et surtout par rapport à 2011 (6600). A l'inverse, le montant des recettes venant de Vrin (5846,13 euros) est en progrès par rapport au montant de 2012 (4235,84 euros). Au total, les recettes hors opérations financières (ponctuelles en 2012, enregistrées en 2013) ne s'élèvent qu'à 10 156,13 euros. Les 17 745,55 euros produits par la conversion des sommes de la Sicav SG vers le compte sur livret A (plus-value) ne seront pas soumis à impôt, pas plus que les sommes déposées sur le livret A. Au Crédit Lyonnais, la Société détient deux SICAV.

La Société assure une partie de la gestion de la *Revue de métaphysique et de morale* (Paris, PUF), qui donne lieu à un versement des PUF à la Société (en deux fois) et à l'octroi de subventions du CNRS et du CNL. Le forfait des PUF a donné lieu à renégociation en 2014 et les arrangements qui s'établissent sont raisonnables (la baisse du forfait étant assortie d'un reversement d'une partie des droits issus des ventes); il ne devrait pas y avoir d'incidence notable. La progression des recettes sur CAIRN compense la stagnation des ventes en version imprimée.

S'agissant des honoraires du cabinet Exponens (Commissaire aux comptes), la dépense est conventionnellement affectée à la *Revue* parce que nous avons recours à ses services aux fins de l'établissement des comptes de la *Revue*. Une augmentation de 3 p. cent est prévisible pour 2014.

Le salaire net mensuel de Mr. de Sèze dans son emploi à temps partiel (jusqu'à la fin du mois de septembre 2013) s'établissait à 700 euros net

(versés par le système du chèque emploi associatif, les revenus étant déclarés à l'URSSAF). Mr. de Sèze ayant présenté sa démission, la Société a établi un contrat à durée déterminée en octobre 2013, pour une partie seulement du mois, avec Mme Thérèse Rabiller. Après cette courte période de transition, il a été établi avec Mme Thérèse Rabiller un contrat d'emploi à durée indéterminée, avec un salaire identique à celui de Mr. De Sèze, à partir de novembre 2013.